



# BILAN DE COMPÉTENCES

## CEPFI

### Les objectifs

- Favoriser la mobilité professionnelle des salariés par l'identification des compétences, de la motivation et des centres d'intérêts professionnels
- Définir des plans d'action afin d'accroître la performance du salarié
- Permettre au salarié et à l'entreprise d'avoir une vision partagée des points forts, des axes de progrès dans un objectif d'évolution professionnelle

### Notre démarche

#### Analyser la demande

- Situer le cadre et les objectifs du bilan
- Connaître les attentes respectives de l'entreprise et du salarié
- Proposer une méthodologie au regard des attentes et objectifs
- Elaborer une convention tripartite spécifiant l'engagement volontaire du salarié, les modalités de communication des informations à l'entreprise

#### Réaliser le bilan

- Analyse du parcours du salarié (emplois, formations...)
- Emergence de pistes d'orientation professionnelle :
  - ◆ Identification de pré-projets professionnels
  - ◆ Confrontation des représentations avec les réalités du terrain : rencontre avec des professionnels internes, externes à l'entreprise
  - ◆ Validation d'un projet professionnel
- Evaluation des caractéristiques personnelles, techniques au regard du projet choisi :
  - ◆ Essai professionnel (tests, stage...)
  - ◆ Evaluation du niveau de connaissances générales et/ou techniques
  - ◆ Tests d'aptitudes et de personnalité

#### Restituer les conclusions du bilan

- Remettre et commenter le compte-rendu au salarié et éventuellement à l'entreprise en fonction des modalités définies au préalable
- Préconiser à l'entreprise, pour ce salarié, des actions en termes d'information, de formation, de mobilité, de développement de compétences...



Laurence NICAISE – Responsable CEPFI Loire

Christine GASPARI – Assistance ODIL-CEPFI – 04 77 92 89 78